



**Ecole MILLE VISAGES**

- Place de l'Été Vert du 13 au 25 (numéros impairs)
- Rue des Basses Feuches
- Sente et Sente des Gâtreaux
- Rue du Général Leclerc 2 et 4 et du 1 au 17 (numéros impairs)
- Grande Sente des Marais les 33, 35 et plus
- Rue de Pissefontaine à partir du 54 (numéros pairs) et du 45 au 51 (numéros impairs)
- Rue de la Source
- Rue des Turquoises
- Rue Edouard Legrand
- Rue des Tourmalines du 2 au 4 et tous les numéros impairs
- Mail du Coteau - Gymnase Flessel
- Rue des Rudes Plantes
- Rue du Val sauf les 1, 2, 4, 6 et 6bis

**Ecole DORGELES**

- Place de la Coquille
- Place de l'Été Vert (hors secteur Mille Visages)
- Place Ysé
- Place du Pas
- Rue des Petits Pas
- Place et rue des Pierreuses
- Avenue de Poissy (les numéros pairs)
- Place du Trident

**Ecole RIMBAUD**

- Allée des Agates
- Allée des Citrines
- Rue des Corindons
- Rue de l'Écho
- Rue des Feucherets
- Place de Jade
- Rue des Olivines
- Allée des Opalines
- Rue des Peupliers (du 1 au 9)
- Place des Quatre Vents
- Rue des Serpentes
- Rue des Tourmalines (du 6 au 14)
- Partie Ouest de la zone d'activité
- Place et rue de l'Ellipse

La zone englobe les deux côtés de la rue

La zone ne concerne qu'un seul côté de la rue

**Ecole PASTEUR MARIE CURIE**

- Rue Joseph Castori
- Sente des Châtaigniers
- Chemin de la Croix St Marc à partir de 26 (numéros pairs) et à partir du 23 (numéros impairs)
- Rue du Général Leclerc à partir du 21
- Grande Sente des Marais du 2 au 25 et 23bis
- Rue des Noyers
- Rue Bathilde Pigeon à partir du 10 (numéros pairs) et à partir du 5 (numéro impairs)
- Rue de Pissefontaine du 1 au 52 (numéros pairs) et 41,43
- Rue du Pressoir à partir du 14 (numéros pairs) et à partir du 9 (numéros impairs)
- Vidanges des Rudes Plantes
- Rue du Val les 1, 2, 4, 6, 6bis
- Rue à la Vielle jusqu'au 33 (numéros impairs) et jusqu'au 32 (numéros pairs)
- Sente de la Rue à la Vielle

**Ecole VERLAINE**

- Rue d'alentours (hors secteur Ronsard) (numéros pairs)
- Rue d'Andrésy
- Place du Béguinage (numéros pairs)
- Rue de la Butte des Groux
- Sente des Croix
- Chemin de la Croix St Marc jusqu'au 24 (numéros pairs) et jusqu'au 21 (numéros impairs)
- Rue de Denuval
- Rue de l'Échelle
- Grande Sente des Fonceaux
- Rue du Général Leclerc du 6 au 16 (numéros pairs)
- Rue Paul Gauguin (numéros pairs)
- Rue des Marottes
- Sente des Ormeteaux
- Rue des Ouches
- Rue des Pavés
- Rue Bathilde Pigeon jusqu'au 3 (côté impair) et jusqu'au 8 (côté pair)
- Avenue de Poissy (les numéros impairs)
- Rue du Pressoir 1 à 7 (numéros impairs) et de 2 à 12 (numéros pairs)
- Sente des Ravines
- Sente des Rues de la Salle
- Rue à la Vielle à partir du 34 (numéro pairs)
- Rue du Vendangeur
- Passage du Vendangeur
- Rue St Vincent

**Ecole RONSARD**

- Rue d'alentours (anciennement Place des Arcades) (du 5 au 9)
- Rue d'alentours (anciennement Place de l'Echauguette) (du 3bis au 3ter)
- Place des Arcades
- Place du Béguinage (les numéros impairs)
- Rue Cours Toujours
- Rue et place de l'Echauguette
- Rue des Fosses
- Place Tranquille
- Rue des Quertaines (anciennement Place Tranquille) (les 2 et 4)
- Partie Est de la zone d'activité

**Carte scolaire**  
pour inscription à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018

